

# Horaires des tests théoriques

Mercredi et Vendredi :

De 17 h 00 à 19 h 00

Le Samedi :

De 09 h 15 à 12 h 00

## **COURS EN SALLE**

Nous proposons des cours théoriques, dispensés par un enseignant de la conduite, tous les samedis de 10h à 12h.

Sur différents thèmes, tel que :

L'alcool et les stupéfiants, la fatigue, la sécurité, la vitesse.....

Se renseigner auprès de l'accueil pour connaître les dates et les thèmes présentés pendant les vacances scolaires.

## **PARCOURS DE FORMATION**

Annexe au contrat de formation

Parcours de formation individualisé de l'élève : .....

Adresse : .....

.....

Apprendre à conduire est une démarche responsable. Le parcours qui vous est proposé vous permettra d'atteindre le niveau requis pour prétendre à l'examen de conduite et pour pouvoir circuler en toute sécurité.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce parcours comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

En vous engageant dans cette formation, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation suivant :

### **Parcours théorique :**

La formation théorique qui porte sur des questions « d'entraînement au code » pourra être suivie à votre rythme, soit dans les locaux de l'école de conduite, soit via internet.

Des cours théoriques collectifs en présentiels sont également dispensés par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Pensez à vérifier les horaires de ces cours, sur les panneaux d'affichage.

### **Parcours pratique :**

Afin de vous préparer au mieux à la conduite en toute sécurité, nous nous appliquerons à vous enseigner la conduite dans le maximum de conditions possibles : telles que par temps de pluie, par temps sec, par vent fort, en présence de neige ou verglas, en campagne, sur autoroute, en ville, ou conduite de nuit.

Pour cette variété de conditions, nous serons évidemment dépendants de la météo, et de la saison (pas de conduite de nuit possible l'été).

Auto-école Bresse Beaujolais

Fait le ..... à .....

Signature de l'élève

Signature du représentant légal  
(pour les mineurs)

Signature du responsable  
de l'établissement et cachet  
de l'entreprise

# Parcours de formation Permis B78 vers B

Annexe au contrat de formation

Parcours de formation individualisé de l'élève : .....né(e) le.....

Adresse : .....

## Objectifs :

Transformation du permis boîte automatique (code 78) en permis de conduire catégorie B (boîte manuelle)

## Conditions requises :

Etre titulaire de la catégorie B78 pour des raisons non médicales depuis au moins 3 mois.

## Durée de la formation :

Cette formation dure 7 heures et se décompose en 2 séquences.

## Séquence 1 :

2 heures en trafic nul ou faible. L'objectif de cette séquence est de comprendre le principe de point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre, et d'être en capacité de réaliser un démarrage en côte avec ou sans frein à main en toute sécurité.

## Séquence 2 :

5 heures en condition de circulation variées, simple et complexes : l'objectif de cette séquence est de savoir utiliser la boîte de vitesse manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques d'éco conduite. Etre en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire, l'environnement et aux conditions de circulation.

A la fin de la formation avec l'enseignant, l'école de conduite vous délivre une attestation. Le titulaire de la présente attestation n'est autorisé à conduire un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesse manuel qu'à compter du jour où il est en possession du titre définitif correspondant.

Fait le ..... À .....

Signature (Précédé de la mention « lu et approuvé, bon pour accord »)

Signature de l'élève	Signature du responsable de l'établissement et cachet de l'entreprise
	Michon Mikaël Gérant